

# CLUB MÉTIERS

## DÉCONSTRUCTION – DÉCHETS DU BTP

**Vendredi 8 décembre 2017**

**10h-13h**

**SNCF Réseau**



# ORDRE DU JOUR

## ► Introduction – rappel des objectifs du Club Métiers Déconstruction et actualités

- Claude LAVEU, Chargé de mission Développement Durable, EDF
- Cyrille BLARD, Chef de projet industrialisation des produits de dépose, SNCF Réseau
- Camille SAINT JEAN, Chargée de mission Reporting RSE et Économie circulaire, ORÉE

## ► Tour de table et présentation des participants

## ► Assurance et garantie décennale, état des lieux

- Camille SAINT JEAN, Chargée de mission Reporting RSE et Économie circulaire, ORÉE
- Mariangel SANCHEZ, Ingénierie suivi des innovations, Assurance Qualité Construction : freins et leviers assurantiels pour le réemploi des matériaux de construction

## ► Retours d'expérience et travaux :

- Noé BASCH, fondateur de Lab Ingénierie et associé de Mobius
- Circolab : Patrick STEKELOROM, Vice-Président de Circolab et Développement Durable chez Allianz Real Estate France

## ► Capitalisation et réponse aux besoins des DO ?

# ACTUALITÉS

- Signature, lors du salon Batimat, de la charte Démoclès incitant à être plus exigeants et plus vertueux pour le traitement des déchets de déconstruction (mise en application du guide Démoclès), par plusieurs DO :
  - Bouygues Immobilier,
  - l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,
  - Foncia IPM,
  - Monoprix,
  - Paris Habitat,
  - la SNCF
  - la Société du Grand Paris
- Lancement de Circolab le 9 novembre dernier => Charte Circolab pour les entreprises de l'immobilier et de la construction désireuses de s'engager dans une démarche d'économie circulaire : <http://circolab.eu>



## ACTUALITÉS

- La Fédération Nationale des Travaux Publics (Fntp) et UNICEM ont mis en ligne un centre de ressources et d'information sur l'économie circulaire : [MaTerrio.construction](#) comprenant :
  - Des retours d'expérience
  - Des publications techniques
  - La réglementation liée au sujet
  - Un outil de géolocalisation des installations de traitement sur l'ensemble du territoire français
- Feuille de route Économie circulaire => GT1 du 10 novembre sur les déchets du BTP auquel ORÉE a participé et contribué



# ÉTAT DES LIEUX

Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) fixe les déchets du BTP au rang de priorité n°1

⇒action n°3 : identifier et utiliser les leviers d'actions pour développer le réemploi des matériaux du secteur du BTP



## ETUDE ADEME (1/2)

### IDENTIFICATION DES FREINS ET DES LEVIERS AU RÉEMPLOI DE PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, MAI 2016

La rédaction du Règlement Produit de Construction laisse place à une incertitude quant aux obligations de marquage CE pour les produits de réemploi et de déclaration obligatoire de leurs performances.

## ETUDE ADEME (2/2)

### IDENTIFICATION DES FREINS ET DES LEVIERS AU RÉEMPLOI DE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION, MAI 2016

- Concernant le **secteur des Travaux Publics** :
  - pratiques de réemploi / réutilisation plus développées que dans le secteur du Bâtiment ;
  - culture de l'utilisation de matières recyclées sans doute plus ancrée ;
  - frontière entre réemploi et recyclage plus ténue.  
=> mise en place d'un encadrement technique et environnemental des pratiques qui peut servir de cadre au réemploi / réutilisation (ex : guides du CEREMA).
- Concernant le **secteur du Bâtiment**, il existe encore des freins importants liés à l'aptitude à l'emploi des produits et matériaux issus de la dépose, aux risques sanitaires ou à l'assurabilité (décennale) .

# ÉTAT DES LIEUX

## Assurabilité

- Il existe différents cas :
  - *L'assurance dommages-ouvrage* permet en cas de sinistre de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice. Elle est obligatoire et doit souscrite par le MOA avant l'ouverture des travaux.
  - L'assurance responsabilité professionnelle également appelée *garantie décennale* garantit, pendant 10 ans, la réparation des dommages qui se produisent sur l'ouvrage, après la réception des travaux. Elle couvre les vices ou dommages de construction qui peuvent affecter la solidité de l'ouvrage et de ses équipements indissociables ou qui le rendent inhabitable ou impropre à l'usage auquel il est destiné. Elle est obligatoire pour le secteur du bâtiment.



# ÉTAT DES LIEUX

## Assurabilité

- La *garantie de parfait achèvement* qui impose à l'entrepreneur de réparer tous les désordres (vices cachés et défaut de conformité) signalés au cours de l'année qui suit la réception des travaux, quelles que soient leur importance et leur nature.
- La *garantie biennale (ou garantie de bon fonctionnement)* couvre durant les deux années qui suivent la réception des travaux, tous les éléments et les équipements d'un logement qui peuvent être dissociés de l'ouvrage lui-même (menuiseries, équipements sanitaires, équipement de chauffage, etc).



# INTERVENTION DE MME SANCHEZ

Assurance Qualité Construction



# ÉTAT DES LIEUX

Le frein le plus important concerne la garantie décennale et principalement le secteur du Bâtiment :

1. Le risque couvert par la décennale repose notamment sur la nature des travaux effectués qui doivent correspondre à des techniques courantes de construction : sont considérés comme des techniques courantes, les travaux de construction répondant :

- à une norme homologuée (NF-DTU ou NF-EN)
- à des règles professionnelles acceptées par la C2P
- à un Avis Technique (ou de son équivalent (ATE + DTA) pour les procédés ou produits innovants, une ATEx ou un pass innovation « vert »



# ÉTAT DES LIEUX

2. Les matériaux et produits de réemploi sont, par nature exclus des techniques courantes de construction : L'aptitude à l'emploi de ces matériaux/produits d'occasion n'est pas démontrée. Ils ne peuvent se prévaloir des performances de leurs équivalents neufs.



## ÉTAT DES LIEUX

Pour lever ce frein, différents modes d'action :

- Au cas par cas, une discussion entre l'entreprise de travaux et son assureur pour définir les conditions de prise en charge des risques liés à l'utilisation de produits de réemploi
- Au cas par cas, une validation par un bureau de contrôle qui assume l'analyse des risques encourus par l'utilisation de matériaux et produits de réemploi pour un chantier
- Au cas par cas, une requalification des performances d'un gisement d'un matériau/produit de réemploi (provenant d'un ouvrage) en adéquation avec un nouvel usage défini (démarche du diagnostic ressources de Bellastock, par exemple)

## ÉTAT DES LIEUX

- De manière plus systématique par une validation de l'aptitude à l'emploi des produits d'occasion sur la base de référentiels qui restent à élaborer. Ces documents techniques pourraient notamment préciser les performances attendues et les méthodes d'essais pour des couples prédéfinis produits de réemploi / usage.  
=> A court terme, les trois premières approches pourraient permettre le réemploi de certaines typologie de produits (éléments de couverture, menuiseries, revêtements de sol, équipements, ...)

## ACCÈS ESPACE MEMBRES CLUB MÉTIERS DÉCONSTRUCTION

- Espace membre du Club : <http://www.oree.org/recyclage-valorisation/clubs-metiers.html> => Economie Circulaire > Clubs Métiers
- Se connecter avec les mêmes codes que l'espace adhérent du site ORÉE (sous réserve d'adhésion à ORÉE et de signature de la charte)
- Codes strictement personnels
- Me contacter en cas de perte de codes

Camille SAINT JEAN

Chargée de mission Economie Circulaire et Reporting RSE

[saint-jean@oree.org](mailto:saint-jean@oree.org) - 01 48 24 31 39



# AGENDA DES PROCHAINES DATES

- **1<sup>e</sup> février 2018 (9h30-13h) : Club Métiers Gestion des Déchets dans les ERP**
- **8 février 2018 (10h-13h) : Réunion DO Déconstruction**
- **15 mai 2018 (10h-13h) : Club Métiers Déconstruction**





# MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!



### 1. Présentation générale de l'institution

Association multi-acteurs, ORÉE fédère et anime depuis plus de 20 ans un réseau de plus de 180 acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires

### 2. Problèmes à régler

Les matériaux issus de la déconstruction ne disposent pas tous d'exutoires ou sont peu réintégrés dans les nouveaux ouvrages

### 3. Propositions concrètes

Parmi les 27 propositions d'ORÉE, voici celles qui répondent à ces thématiques :

- Mieux intégrer la **pensée cycle de vie** dans le BTP et l'aménagement.
- Mieux trier à la source sur chantier et développer des **points d'accueil des déchets des artisans**.
- Mieux articuler les **bourses d'échanges** de matériaux entre elles pour favoriser le réemploi avant le recyclage.
- Développer des **outils de suivi de l'obligation de la reprise distributeur pour concrétiser la filière** (attestation annuelle indiquant les volumes repris et leur devenir par exemple).
- Améliorer la **performance du diagnostic déchets** et renforcer la sensibilisation et la **formation** des différentes parties prenantes sur l'importance de ce diagnostic avant déconstruction et sur la connaissance des filières de recyclage et de réemploi. Cela permettra de mieux anticiper et de déterminer les potentielles pistes de valorisation permettant notamment de dégager des économies.
- Dans le cadre de ce diagnostic, il faut également identifier spécifiquement les **pistes de réemploi**, qui nécessitent des compétences complémentaires (nouveaux métiers) à celles liées au recyclage.
- A l'issue du chantier, un **bilan déchets (le recollement)** devra être produit pour s'assurer que le tri à la source des déchets et les filières de valorisation envisagées lors du diagnostic déchets ont bien été respectées.
- Favoriser l'émergence de **programmes de R&D multi acteurs** pour trouver de nouvelles filières de recyclage aux matériaux non recyclables.

### 1. Présentation générale de l'institution

Association multi-acteurs, ORÉE fédère et anime depuis plus de 20 ans un réseau de plus de 180 acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires

### 2. Problèmes à régler

Les différents acteurs de la chaîne de valeur ne sont pas suffisamment mobilisés

### 3. Propositions concrètes

- **Créer des espaces de rencontre entre les entreprises**, animés dans un cadre confidentiel, vecteur de confiance, pour qu'elles mutualisent leurs gisements.
- **Mobiliser les acteurs** pour que ces déchets rejoignent les exutoires adaptés au type de déchets : reprise distributeur et déchèteries professionnelles pour les déchets des artisans, accueil des déchets inertes dans les installations de stockage de déchets inertes.
- Renforcer la **confiance des consommateurs et des acheteurs** en leur proposant des garanties de performance du produit. Il conviendrait d'inciter les assureurs et les experts techniques à proposer une **couverture/garantie spécifique aux donneurs d'ordre (maîtrise d'ouvrage) après vérification par un contrôleur technique habilité**. A noter que les vérifications techniques ne doivent pas être plus contraignantes que pour un produit neuf.
- Favoriser l'utilisation des MPR : mettre en place un **taux de reincorporation volontaire** s'appuyant sur une étude déterminant l'adéquation entre les MPR produites et les besoins des incorporeurs et inciter l'acheteur public en ce sens.
- Rendre la **commande publique exemplaire** grâce à la création d'un guide à l'attention de l'acheteur public pour privilégier l'achat de produits intégrant des MPR et à la mise à disposition des acheteurs d'un recensement des produits intégrant des MPR disposant d'une offre suffisante sur le marché pour permettre une mise en concurrence.
- Soutenir les **expérimentations d'intégration de l'économie circulaire au sein des projets d'aménagement**